



Des élus à vos côtés au quotidien

**600^E de prime carburant :
c'est possible, c'est légal,
nous la demandons !**

Face à l'actualité marquée par une **augmentation significative des charges**, qui pèse de plus en plus lourdement sur le budget des ménages, vos représentants UNSA-CEBPL ont adressé ce message à la Direction :

« Nous souhaitons attirer votre attention sur l'impact grandissant de l'inflation, et plus particulièrement de la hausse constante du coût des carburants, sur le pouvoir d'achat des salariés de notre entreprise.

Pour beaucoup d'entre eux, l'utilisation de leur véhicule personnel reste une nécessité absolue pour se rendre sur leur lieu de travail. Face à cette augmentation subie des dépenses quotidiennes, les budgets des ménages se trouvent lourdement impactés.

C'est pourquoi, conformément aux récentes évolutions législatives permettant de porter le plafond d'exonération de la prime carburant jusqu'à 600 € par an et par salarié, nous vous demandons officiellement d'activer ce levier de soutien.

La mise en application de cette prime au plafond maximal constituerait un signal fort et une mesure de soutien indispensable pour compenser, en partie, les frais de déplacement professionnels des salariés.

Nous sommes à votre disposition pour aborder ce sujet de toute urgence. »

Nous vous informerons de la réponse apportée.



Vos représentants : Lionel BOURVA, Alain CLODIC, Laurent CORBE, Marie-Laure CRENN, Arnaud LE POGAM, Alexandre MILLER, Michèle NOUVEL, Romuald ODILE SYLVAND, Valérie PAVIC, Valérie RAULT.

Pour nous contacter : bretagne-pays-de-loire@syndicat-unifie.net
Sur internet <https://www.syndicat-unifie.net/>

Pour télécharger notre application,
Flashez ce QR Code

